

Règles détaillées pour la vente de billets et de billets en ligne pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka

1. Pendant la visite, il convient de respecter strictement les dispositions du Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka.
2. Les billets d'entrée pour le Trajet touristique et l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka peuvent être achetés :
 - a) en ligne sur le site www.kopalnia.pl,
 - b) aux guichets de la Mine de Sel « Wieliczka » le jour de la visite.
3. Il est possible d'acheter des forfaits pour la visite du Trajet touristique et du Parcours minier, leurs règles d'achat sont régies par un règlement distinct.
4. Les personnes qui visitent la Mine en polonais ou en langue étrangère choisissent un jour et une heure précis pour leur visite. Le nombre de places par visite est limité.

§1

Règles générales de vente des billets en ligne

1. Les règles de vente des **billets** d'entrée pour la visite de la Mine de Sel « Wieliczka » sont appliquées dans le **système** de « vente de **billets** par internet » via le site www.kopalnia.pl.
2. Tout **client** utilisant ce **système** peut effectuer un achat de **billets** après l'acceptation des mentions « **Règles détaillées pour la vente de billets et de billets en ligne pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka** ».
3. Toute vente de **billets** fait l'objet d'une facture.

§2

Définitions

1. **Billet** – document d'enregistrement des visiteurs de la mine, échangeable au guichet sur la base du numéro de vente, constituant la confirmation de la conclusion d'un **contrat** pour la visite de la Mine de Sel « Wieliczka » Trajet touristique entre le **prestataire** et le **client/contractant**.
2. **Formulaire d'achat** - document électronique utilisé pour la vente de **billets** et l'enregistrement du **client ou du contractant** dans le **système**.
3. **Client** - consommateur qui est une personne physique effectuant avec un entrepreneur une transaction légale qui n'est pas directement liée à ses activités commerciales ou professionnelles au sens du Code civil, en utilisant le **système** pour acheter des **billets** d'entrée.
4. **Contractant** - personne morale, personne physique ou toute autre entité effectuant avec un entrepreneur une transaction légale directement liée à son activité commerciale ou professionnelle au sens du Code civil, en utilisant le **système** dans le cadre d'une

coopération régulière, afin d'effectuer un achat de **billets d'entrée nécessitant** un enregistrement préalable et une connexion à un compte réservé au **contractant**.

5. **Numéro de vente** – code unique contenant des informations sur le numéro de série de la transaction, la date et l'heure de la visite, attribué par le **système**. La génération d'un **numéro de vente** et le paiement de la transaction équivalent à l'achat d'un **billet**.
6. **Opérateur système** - Mine de Sel « Wieliczka » Zakład Mechaniczny Sp. z o.o. sise à Wieliczka, Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka, inscrite au Registre national des tribunaux tenu par le Tribunal de district de Cracovie-Śródmieście, XIIe Division économique, sous le numéro KRS 0000095741, traitant de l'organisation du trafic touristique dans la Mine de Sel « Wieliczka ».
7. **Vente en ligne** – vente de **billets** effectuée en temps réel par un **système** de vente par internet via le site <https://www.ebilet.kopalnia.pl/>.
8. **Système** – programme informatique de « vente de billets par internet » pour les visiteurs, utilisé pour vendre des **billets** en ligne pour des visites en polonais ou en langues étrangères, accessible sur le site à l'adresse <https://www.ebilet.kopalnia.pl/>.
9. **Contrat** - contrat pour la visite conclu par le **client ou contractant** avec le **prestataire** au moment de la vente des **billets**.
10. **Prestataire** - Mine de Sel « Wieliczka » Spółka Akcyjna sise à Wieliczka, Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka, inscrite au Registre judiciaire national tenu par le Tribunal de district de Cracovie-Śródmieście, XIIe Division économique, sous le numéro KRS 0000278401, NIP : 683-000-34-27, REGON : 000041683.
11. **Règles de vente des billets en ligne** – le présent document, qui est accepté au moment de la vente des **billets**.

§3

Achat et réception des billets

1. **Le client ou contractant** effectue par l'intermédiaire du **système** l'achat d'un billet pour une heure donnée et un jour donné d'ouverture au public.
2. **La vente en ligne** doit être effectuée au moins deux heures et au plus 244 jours avant la date et l'heure prévues pour la visite.
3. La condition pour l'achat de **billets** d'entrée est :
 - le paiement du prix total des **billets**,
 - Dans le cas d'un **client**, l'indication d'une adresse électronique active, du prénom et du nom de famille, et l'envoi par le **client du formulaire d'achat** correctement complété, ainsi que l'acceptation des présentes règles,
 - Dans le cas d'un **contractant**, l'indication d'une adresse électronique active, du nom complet du **contractant et de son numéro de TVA**, et l'envoi par le **contractant du formulaire d'achat** correctement complété, ainsi que l'acceptation des présentes règles.
4. **Un client** peut acheter dans le cadre d'une seule transaction des **billets** pour au maximum **10** personnes.
5. **Un contractant** peut acheter dans le cadre d'une seule transaction des **billets** pour au maximum **40** personnes.
6. **Le prestataire et l'opérateur système** ne sont pas responsables d'une absence d'accès au **système** due à des raisons indépendantes de leur volonté ou à des raisons de sécurité.
7. **L'opérateur système** vous informe de son droit d'effectuer une interruption de l'accès au **système** pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en raison d'opérations

techniques de sa part. **L'opérateur système** s'engage à limiter ce temps au minimum nécessaire.

8. **Le client ou contractant** est tenu de confirmer, avant de valider la commande sur le site, que son achat entraîne l'obligation de payer le prix de la commande validée. Cette confirmation s'effectue quand **le client ou le contractant** coche sur le formulaire de commande un onglet distinct portant la mention : « *ACHAT AVEC OBLIGATION DE PAIEMENT* ».
9. L'achat du **billet** d'entrée est effectif après paiement du prix total des **billets** par un système de paiement disponible ou par **BLIK**. Toutes les transactions par les modes de paiement énumérés ci-dessous sont traitées par la société eCard S.A. ou par **BLIK**, qui garantissent une exécution sûre des transactions.
 - a. Paiements par carte : au moment de l'achat, la carte de paiement dont les numéros ont été fournis par le **client ou contractant** sera débitée du montant équivalent au prix des **billets**. Un résultat d'autorisation négatif rend la transaction impossible.
 - b. Paiement par virement bancaire (paiement disponible uniquement pour les **clients ou contractants** titulaires d'un compte bancaire auprès d'une banque située sur le territoire de la Pologne, desservie par le système eCard S.A.) : afin d'effectuer un paiement par virement électronique, il faut disposer sur son compte bancaire d'un montant équivalent au montant dû pour les **billets**. Le compte est débité immédiatement après l'achat des **billets**.
10. **Le client ou contractant** assume le risque de change dans le cas où la devise de règlement de la carte de paiement est autre que le PLN.
11. Après avoir obtenu une confirmation électronique du système d'autorisation eCard et avoir rempli les conditions visées dans le présent paragraphe, le **client** doit présenter le **numéro de vente** correspondant.
 - a. L'imprimé de la confirmation de la transaction effectuée comportant un **numéro de vente** est pour le **client ou contractant** le document permettant de retirer les **billets**.
 - b. Sur présentation de cette confirmation comportant le **numéro de vente** au guichet du **prestataire** le jour de la visite, **le client ou contractant** reçoit les **billets** d'entrée correspondants, et dans le cas d'un **client**, la facture pour l'achat effectué.
12. L'achat de **billets** par l'intermédiaire du **système** équivaut à l'acceptation du « Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka avec ses annexes et du prix des **billets** indiqué sur le site www.kopalnia.pl, ainsi qu'à une demande d'établissement d'une facture par **l'opérateur système**.
13. Après réception du paiement de l'achat des **billets**, une facture est automatiquement envoyée au **contractant** à l'adresse mail indiquée par lui.

§4

Confirmation de l'achat des billets

1. La vente est accessible immédiatement (en ligne). Le système envoie automatiquement une confirmation d'achat à l'adresse indiquée par le **client ou le contractant** dans le **formulaire d'achat**.

2. La confirmation d'achat contient tous les détails de l'achat, notamment le **numéro de vente**, le prénom et le nom de la personne ou le nom du **contractant** qui se présentera au guichet du **prestataire**. Le **prestataire** confirmera la conclusion de l'accord à distance par un document numérique envoyé à l'adresse électronique fournie dans le **formulaire d'achat**. La confirmation contient en outre les informations pertinentes contenues dans le « Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du musée des Salines cracoviennes de Wieliczka » avec ses annexes.
3. Sur présentation de la confirmation au guichet le jour de la visite :
 - **Le client** reçoit les **billets** correspondants et la facture. Il est toutefois possible de retirer la facture à l'avance (c'est-à-dire avant le jour de la visite).
 - **Le contractant** reçoit les **billets** correspondants.
4. **Le système** permet au **client ou contractant** de modifier la date de la visite après avoir effectué l'achat.
 - a. Un changement de la date de visite est possible au plus tard 1 jour avant la date prévue.
 - b. La nouvelle date de visite peut se situer dans le mois pour lequel l'achat initial a été effectué ou au plus tard dans le mois suivant.
 - c. Tous les billets achetés en une seule transaction pour une date de visite donnée seront transférés à la nouvelle date convenue par les parties..

§5

Résiliation du contrat

Le prestataire informe que, conformément à l'article 38 pt 12 de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs (texte consolidé, J.O. 2020, par. 287 tel que modifié), **le client** n'a pas le droit de résilier le contrat.

§6

Données personnelles

1. Conformément à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données ou « RGPD ») nous vous informons que :
 - a. **Le responsable du traitement** de vos données personnelles est la Mine de Sel « Wieliczka » S.A., Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka.
 - b. Le respect des règles de protection des données au sein de la Mine de Sel « Wieliczka ». S.A. est supervisé par un délégué à la protection des données désigné, qui peut être contacté par e-mail : iod.sa@kopalnia.pl ou par téléphone au +48 12 278 71 14.
 - c. Vos données personnelles sont traitées dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution du contrat de vente du **billet**, auquel vous êtes partie, conformément à l'article 6(1)(b) du RGPD.
 - d. Les destinataires de vos données personnelles peuvent être des employés autorisés du responsable du traitement, des sociétés informatiques, des cabinets juridiques et autres entités traitant les données personnelles pour le compte du responsable du traitement sur la base d'un contrat et conformément à ses

- instructions, y compris la Mine de Sel « Wieliczka » Zakład Mechaniczny Sp. z o.o. (opérateur assurant les services touristiques sur le site de la Mine de Sel « Wieliczka ») - en tant qu'entités traitantes, sous réserve d'autres entités à qui l'obligation de donner accès aux données résulte des dispositions de la loi.
2. Vos données personnelles ne seront pas transférées vers un pays tiers (c'est-à-dire un pays situé en dehors de l'Espace économique européen) et/ou une organisation internationale.
 3. Vos données personnelles seront conservées pendant une période de 5 ans à compter du début de l'année suivant l'exercice d'exécution du **contrat** de vente, conformément à la législation fiscale, en tenant compte des délais de prescription applicables aux réclamations.
 4. En lien avec le traitement de vos données personnelles, vous disposez des droits suivants :
 - a. le droit d'accès au contenu de vos données (conformément à l'article 15 du Règlement général sur la protection des données),
 - b. le droit de rectification de vos données (conformément à l'article 16 du Règlement général sur la protection des données),
 - c. le droit à l'effacement de vos données (conformément à l'article 17 du Règlement général sur la protection des données),
 - d. le droit à la limitation du traitement de vos données (conformément à l'article 18 du Règlement général sur la protection des données),
 - e. le droit à la portabilité de vos données (conformément à l'article 20 du Règlement général sur la protection des données),
 - f. le droit d'opposition (conformément à l'article 21 du Règlement général sur la protection des données),
 - g. le droit de porter plainte auprès de l'organe de surveillance (le président de l'Office pour la protection des données personnelles) si vous estimez que le traitement des données personnelles qui vous concernent enfreint les dispositions du Règlement général sur la protection des données.
 5. Vous pouvez exercer les droits susmentionnés en envoyant un courrier électronique à l'adresse online@kopalnia.pl ou iod.sa@kopalnia.pl.
 6. La communication de vos données personnelles est volontaire, mais elle est une condition nécessaire à l'exécution du **contrat** de vente de **billet** conclu.
 7. Le traitement de vos données personnelles n'impliquera pas de prise de décision basée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage.

§7

Droits et obligations des parties

1. **Le client ou contractant** est tenu de :
 - a. Utiliser le **système** conformément à la loi, aux dispositions des présentes « **Règles** » et aux bonnes pratiques.
 - b. Ne pas transférer à des tiers les droits découlant de la conclusion du **contrat**.
 - c. Fournir des informations personnelles véridiques concernant les paiements par carte.
2. **Le client ou contractant** certifie que toutes les informations qu'il a fournies lors de l'utilisation du **système** sont véridiques et correctes au meilleur de sa connaissance.

3. **Le client ou contractant** a le droit de déposer une plainte par écrit. Pour cela, il doit contacter l'**opérateur système** par courrier électronique à l'adresse online@kopalnia.pl dans les 14 jours suivant la conclusion du **contrat**. Le **client ou contractant** est tenu de fournir toutes les informations et tous les documents relatifs à la plainte déposée.
4. **Le client ou contractant** déclare connaître les conséquences civiles et pénales des actions incompatibles avec l'ordre juridique en vigueur en Pologne, et reconnaît que les actions ayant le caractère d'un délit interdit par la loi (fraude, etc.) seront signalées aux autorités juridiques concernées, ce qui n'empêchera pas le recouvrement de dommages-intérêts dans une procédure civile.
5. **Le prestataire** a le droit de résilier le **contrat** en cas de violation par **le client ou contractant** des présentes **règles**, notamment s'il fournit des données personnelles ou des données de carte de paiement incorrectes.
6. En cas de circonstances empêchant la visite à la date correspondant à la commande par la faute de l'**opérateur système**, ce dernier s'engage à faire tous les efforts possibles pour fournir le service à une nouvelle date convenue par les parties.
7. Le contrat de vente de **billets** est conclu conformément au droit polonais.
8. Les droits et obligations des parties découlant du contrat de vente de **billets** sont régis par la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs (texte consolidé : J.O. 2020, par. 287 tel que modifié) et dans la loi du 23 avril 1964 - Code civil (texte consolidé J.O. 2020, par. 1740 tel que modifié). Les dispositions de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs s'appliquent aux contrats de **vente de billets** conclus à partir du 25 décembre 2014.

E-mail: online@kopalnia.pl

Support technique: tech.ebilet@kopalnia.pl

Service technique / signalement des erreurs: tech.ebilet@kopalnia.pl